

# Plan pluriannuel d'accessibilité de Thales Canada

## INTRODUCTION

Chez Thales Canada, nous croyons que la diversité et l'inclusion favorisent une main-d'œuvre plus forte et plus novatrice. Pour nous, la diversité et l'inclusion sont adoptées pour promouvoir la créativité et trouver des solutions aux problèmes les plus complexes. Cela nous permet de relever certains des défis d'ingénierie les plus complexes au monde.

Aujourd'hui, nous aspirons à devenir une entreprise qui célèbre et soutient la diversité pour donner l'occasion aux personnes aux capacités différentes de faire partie de notre main-d'œuvre actuelle et future. À l'appui de ces objectifs, nous demeurons déterminés à offrir un soutien tout au long de l'expérience employé et client.

Ce plan pluriannuel d'accessibilité décrit les politiques et les mesures que Thales Canada inc. a mises en place et maintiendra pour prévenir et éliminer les obstacles pour les personnes handicapées, conformément à la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO).

Grâce à ce plan et à des mesures et initiatives connexes, Thales Canada cherche à reconnaître les contributions de tous ses employés en situation de handicap et à créer un environnement où nous sommes tous valorisés pour nos clients, nos réussites communes en tant qu'entreprise et les uns envers les autres.

## ÉNONCÉ D'ENGAGEMENT

Thales Canada s'engage à atteindre les objectifs de la LAPHO et du *Code des droits de la personne* de l'Ontario. Par conséquent, nous continuerons de fournir des biens et des services aux personnes handicapées conformément aux principes fondamentaux de l'indépendance, de la dignité, de l'intégration et de l'égalité des chances.

## SERVICE À LA CLIENTÈLE

Thales Canada s'efforce en tout temps de fournir des biens et des services d'une manière qui respecte la dignité et l'indépendance des personnes handicapées. Nous nous engageons également à offrir à ces personnes la même possibilité d'accéder à nos biens et services et à leur permettre de bénéficier des mêmes services, au même endroit et de la même façon que les autres clients.

Thales Canada prendra les mesures suivantes pour s'assurer de respecter les exigences de la LAPHO :

- offrir une formation sur le service à la clientèle accessible à tous les nouveaux employés qui interagissent avec le grand public et les fournisseurs tiers;
- examiner et mettre à jour régulièrement les politiques et les normes pour assurer un service à la clientèle accessible et de grande qualité;
- passer en revue tous les commentaires des clients et prendre les mesures appropriées;
- poursuivre la mise en œuvre du protocole d'interruption de service en installant des affiches pour informer le public de l'endroit où un autre service peut être obtenu, le temps que les réparations nécessaires à la prestation des services existants soient effectuées.

## FORMATION

Thales Canada continuera d'offrir de la formation à tous les employés, bénévoles et autres membres du personnel sur les exigences des normes d'accessibilité en vertu de la LAPHO et du *Code des droits de la personne* de l'Ontario en ce qui concerne les personnes handicapées. La formation sera offerte de la manière qui convient le mieux aux fonctions des employés, des bénévoles et des autres membres du personnel.

Thales Canada continuera de prendre les mesures suivantes pour s'assurer que tous les employés reçoivent la formation nécessaire pour continuer de satisfaire aux exigences de la LAPHO :

- offrir une formation continue à tous les employés, bénévoles et autres membres du personnel que ce soit en ligne, en personne ou au moyen de matériel d'autoapprentissage;
- consigner toute la formation pour s'assurer que tous les employés, bénévoles et autres membres du personnel ont reçu la formation;
- continuer de veiller à ce que nos politiques et notre matériel de formation soient intégrés à notre trousse d'orientation et d'intégration.

## INFORMATION ACCESSIBLE SUR LES SITUATIONS D'URGENCE

Thales Canada s'engage à fournir à ses clients de l'information accessible sur les situations d'urgence au public, sur demande. Nous continuerons de prendre les mesures suivantes pour nous assurer que nos clients et nos employés reçoivent des renseignements accessibles sur les situations d'urgence conformément aux exigences de la LAPHO :

- fournir des procédures/plans d'urgence ou des renseignements sur la sécurité publique accessibles au public dans un format accessible (procédures d'évacuation, plans d'étage, renseignements sur la santé et la sécurité);
- fournir des renseignements personnalisés sur les interventions d'urgence aux employés handicapés, au besoin;
- se préparer aux besoins particuliers des employés handicapés dans les situations d'urgence.

## GUICHETS

Le cas échéant et dans la mesure du possible, Thales Canada s'efforcera d'inclure des caractéristiques d'accessibilité dans les guichets libre-service disponibles dans ses locaux. L'entreprise continuera d'inclure dans les guichets en libre-service des caractéristiques techniques (comme le contraste de couleurs à l'écran, le temps supplémentaire accordé aux personnes pour accomplir les tâches, les instructions audio, l'équipement à commande vocale) ainsi que des caractéristiques structurelles (comme la hauteur et la stabilité du guichet, les prises pour casque d'écoute avec contrôle du volume, les claviers spécialisés [p. ex., clavier tactile]) afin d'assurer le respect des exigences de la LAPHO, le cas échéant.

## INFORMATION ET COMMUNICATIONS

Thales Canada s'engage à répondre aux besoins de communication des personnes handicapées. Nous les consulterons pour déterminer leurs besoins en matière d'information et de communication.

## SITES WEB ET LE CONTENU WEB

Thales Canada maintiendra la conformité aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 du Consortium World Wide Web, niveau A, et passera aux WCAG 2.0, niveau AA d'ici le 31 décembre 2025. Nous travaillerons avec notre groupe de développement Web et utiliserons des outils de validation de l'accessibilité en ligne pour cerner et régler les problèmes d'accessibilité.

Nous continuerons de prendre les mesures suivantes pour nous assurer de respecter les exigences de la LAPHO :

- collaborer avec notre groupe de développement Web pour veiller à ce que les niveaux A et AA des WCAG 2.0 soient respectés au besoin;
- effectuer une évaluation du site Web de Thales Canada et effectuer des essais d'accessibilité.

## RÉTROACTION

Thales Canada prendra les mesures suivantes pour s'assurer que les processus de rétroaction sont accessibles aux personnes handicapées :

- encourager la rétroaction sur notre accessibilité, notamment en ce qui a trait au service à la clientèle, au site Web et aux pratiques d'emploi;
- les commentaires peuvent être soumis par l'un ou l'autre des canaux fournis sous la rubrique « Pour de plus amples renseignements » ci-dessous;
- Thales Canada veillera à ce que tous les renseignements accessibles au public soient rendus accessibles sur demande;
- publier sur le site Web que nous pouvons fournir des renseignements accessibles sur demande;
- sur demande, travailler avec une personne handicapée pour déterminer comment répondre à ses besoins dans un délai raisonnable.

## FORMATS ACCESSIBLES ET AIDES À LA COMMUNICATION

Thales Canada continuera de prendre les mesures suivantes pour s'assurer que ses politiques et ses renseignements sont accessibles aux personnes handicapées sur demande :

- sur demande, fournir ou organiser des renseignements dans des formats accessibles ou fournir des aides à la communication aux personnes handicapées;
- veiller à ce que l'information soit fournie en temps opportun, sans frais supplémentaires, et à ce que la personne qui fait la demande soit consultée afin de déterminer le format ou le soutien le plus approprié;
- former tout le personnel sur la disponibilité des communications dans des formats accessibles et sur les personnes à qui les demandes doivent être transmises;
- veiller à ce que certains membres du personnel du service de Thales (ressources humaines, marketing, technologies de l'information) soient conscients de l'importance de répondre aux demandes d'information.

## EMPLOI

Thales Canada s'engage à adopter des pratiques d'emploi équitables et accessibles qui attirent et maintiennent en poste des employés handicapés talentueux.

## RECRUTEMENT

Thales Canada continuera de prendre les mesures suivantes pour s'assurer de respecter les normes d'emploi et ses politiques :

- informer les employés et le public de la disponibilité de mesures d'adaptation pour les candidats dans le processus de recrutement;
- informer les candidats invités à participer à un processus de recrutement, d'évaluation ou de sélection que des mesures d'adaptation sont disponibles;
- informer les candidats retenus des politiques sur les mesures d'adaptation pour les employés handicapés;
- informer tous les employés de toutes les politiques auxquelles on a recours pour soutenir les employés handicapés (employés actuels, nouveaux employés et lorsqu'un changement est apporté à la politique);
- fournir, dans un format accessible, l'information nécessaire à l'exécution du travail et l'information généralement accessible aux employés sur le lieu de travail;
- former les gestionnaires recruteurs et faire le suivi de leur efficacité à communiquer aux employés potentiels que des mesures d'adaptation sont disponibles tout au long du processus d'entrevue.

## RENSEIGNEMENTS SUR LES INTERVENTIONS D'URGENCE EN MILIEU DE TRAVAIL

Thales Canada fournira des renseignements individualisés sur les interventions d'urgence en milieu de travail aux employés handicapés lorsque le handicap est tel que des renseignements individualisés sont nécessaires et que Thales Canada est consciente du besoin de mesures d'adaptation.

Lorsqu'un employé qui reçoit des renseignements individualisés sur les interventions d'urgence en milieu de travail a besoin d'aide, Thales Canada désignera une personne pour lui fournir cette aide. Avec le consentement de l'employé, nous fournirons les renseignements sur les interventions d'urgence en milieu de travail à cette personne.

Thales Canada examinera au moins les renseignements individualisés sur les interventions d'urgence en milieu de travail d'un employé dans les cas suivants :

- l'employé déménage à un autre endroit au sein de Thales Canada;
- les besoins ou les plans d'adaptation globaux de l'employé sont examinés;
- Thales Canada revoit ses politiques générales d'intervention en cas d'urgence.

## PLANS D'ADAPTATION INDIVIDUALISÉS ET RETOUR AU TRAVAIL

Thales Canada maintiendra les processus d'élaboration de plans d'adaptation individuels et de politiques de retour au travail pour les employés absents en raison d'un handicap; À cet égard, Thales Canada continuera de :

- déterminer les employés qui ont besoin d'un plan d'adaptation individuel et les faire participer à l'élaboration dudit plan qui décrit les mesures d'adaptation que nous offrirons;
- fournir des plans dans des formats accessibles ou au moyen d'aides à la communication, au besoin;
- assurer la confidentialité de tous les renseignements sur le plan d'adaptation individualisé;

travailler en consultation avec l'employé handicapé pour s'assurer que les supports de communication appropriés et les formats accessibles sont utilisés.

La politique d'adaptation et de retour au travail documentera les mesures que l'employeur prendra pour faciliter le retour au travail des employés qui s'absentent du travail en raison d'une invalidité.

## GESTION DU RENDEMENT, PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL ET RÉAFFECTATION

Nous continuerons de veiller à ce que les besoins en matière d'accessibilité des employés handicapés ainsi que les plans d'adaptation individuels soient pris en compte si Thales Canada utilise des processus de gestion du rendement, de perfectionnement professionnel et de réaffectation :

- les plans de rendement peuvent être fournis en gros caractères ou peuvent être lus à voix haute à un employé malvoyant;
- examiner le plan d'adaptation individualisé d'un employé pour comprendre ses besoins et déterminer s'il doit être modifié pour améliorer son rendement au travail;
- modifier le plan d'adaptation, avec la participation de l'employé, pour s'acquitter de tout nouveau rôle ou de toute nouvelle responsabilité en cas de promotion ou de redéploiement.

## POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Par téléphone : 1 416 401-3700

Par courriel : [1stpointhrcanada@thalesgroup.com](mailto:1stpointhrcanada@thalesgroup.com)

Des formats accessibles de ce document sont disponibles sur demande auprès des personnes-ressources susmentionnées.